



Délibération n°2010-46
Conseil d'administration du 17 décembre 2010

Objet : Dates de versements des pensions

M. Gibelin, Président de séance,
rend compte de l'exposé suivant :

EXPOSE

Vu l'article 60 du décret n°2003-1306 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, qui précise que les conditions dans lesquelles sont payés les arrérages sont fixées par le Conseil,

Vu l'avis favorable émis par la commission des comptes dans sa séance du 8 décembre, qui propose au conseil d'administration d'approuver le planning de virements des pensions 2011 présenté par le service gestionnaire.

Le conseil d'administration délibère et valide à l'unanimité le planning suivant des dates de virement pour 2011

Virements bancaires

26 janvier

23 février

28 mars

26 avril

26 mai

27 juin

26 juillet

26 août

27 septembre

26 octobre

25 novembre

22 décembre

Virements CCP et internationaux

27 janvier

24 février

29 mars

27 avril

27 mai

28 juin

27 juillet

29 août

28 septembre

27 octobre

28 novembre

23 décembre

Bordeaux, le 17 décembre 2010

Le secrétaire administratif du conseil,

Emmanuel Serrié